

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX (1/2)

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le 05/12/2022
ID : 082-228200010-20221118-CP2022_11_41-DE

SUBVENTIONS PRESENTES DANS UN CADRE CLASSIQUE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) CAUSSADE Rénovation d'un bâtiment communal école de théâtre. BCTR/00005154	20 037 €	20 037 €	12 %	<u>2 404 €</u>
2) CAYRAC Réhabilitation bâtiment : garage et local de rangement. BCTR/00005103	18 336 €	18 336 €	31,2 %	<u>5 720 €</u>
3) GLATENS Rénovation de la Mairie. BCTR/00004901	13 501 €	12 500 € *	54 %	<u>6 750 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 12 500 € au lieu de 13 501 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
4) GOLFECH Rénovation thermique et énergétique de 44 logements communaux. BCTR/00003293	419 650 €	419 650 €	12 %	<u>50 358 €</u>
5) LAVAURETTE Rénovation du logement T1. BCTR/00005160	6 863 €	6 863 €	45 %	<u>3 088 €</u>
6) MOISSAC Réaménagement et mises aux normes de la maison Achon. BCTR/00004532	471 094 €	145 240 €	12 %	<u>17 428 €</u>
7) MONTALZAT Reconstitution à neuf en création du vitrail bas de la baie du chœur de l'église du bourg.. BCTR/00005152	1 050 €	1 050 €	31,2 %	<u>327 €</u>
8) MOUILLAC Acquisition d'un défibrillateur. BCTR/00005260	1 871 €	1 871 €	54 %	<u>1 010 €</u>

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

(2/2)

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
 Reçu en préfecture le 05/12/2022
 Publié le 05/12/2022
 ID : 082-228200010-20221118-CP2022_11_41-DE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
9) PERVILLE Rénovation des voûtes de l'église et peinture après travaux. BCTR/00005151	22 000 €	22 000 €	45 %	<u>9 900 €</u>
10) SAINT AMANS DE PELLAGAL Réhabilitation des locaux de la Mairie. BCTR/00004728	12 526 €	10 186 €	45 %	<u>4 583 €</u>

SUBVENTIONS PRESENTÉES DANS UN CADRE CONTRACTUEL

11) LACHAPELLE Aménagement de la nouvelle Mairie et du logement. BCTR/00003042	218 547 €	191 410 € *	54 %	<u>103 361 €</u>
---	-----------	-------------	------	-------------------------

Observation : *La dépense subventionnable est ramenée à 191 410 € au lieu de 218 547 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).

TOTAL: 204 929 €

SUBVENTION EN ANNUITÉS (selon la politique votée le 27 octobre 2021)

COMMUNE OPÉRATION CADRE CONTRACTUEL	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
12) MERLES Aménagement de 4 logements dans une maison d'habitation au coeur du village. BCTR/00004736	634 000 €	584 667 € *	45 %	<u>263 100 €</u>

Observation : *La dépense subventionnable est ramenée à 584 667 € au lieu de 634 000 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).

Le Président,

Michel WEILL